

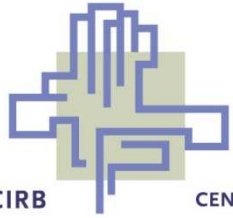


CIRB

CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

## IRISnet 2: Get connected to the future of Brussels





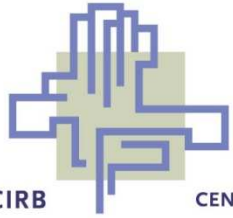
CIRB

CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

## Description du réseau 2012

### Le Réseau

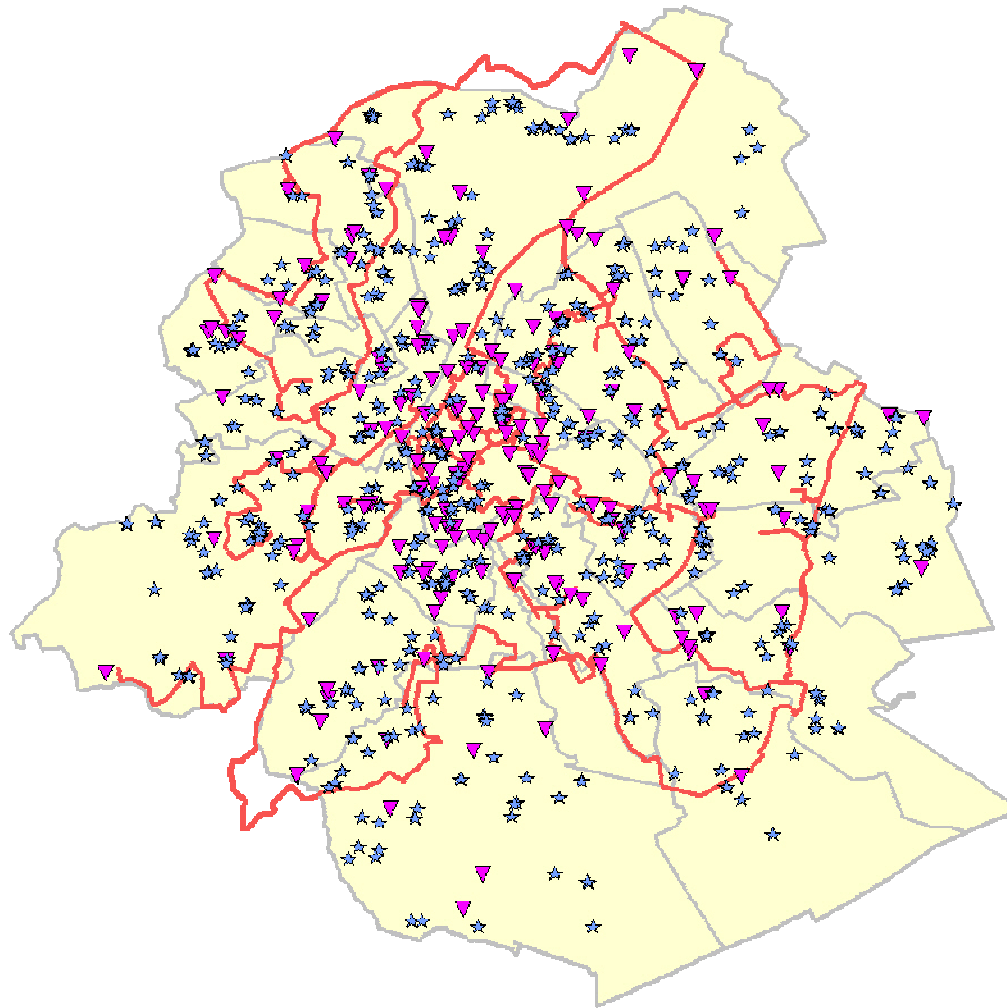
- 220 km sur 13 boucles : bande passante illimitée avec nombre de sites illimité
- 187 sites IRISnet 1 connectés en fibre (FTTO) au 24/4/2012
- Valeur d'investissement par l'AM IRISnet 1 : 12,2 mio
- Amortissements récupérés : 3 mio
- Valeur de rachat au 26/4/2012 : 9,2 mio
- Business Plan rentable



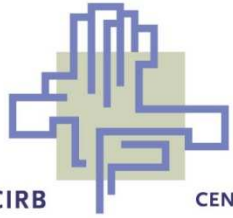
CIRB

CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

# Description du réseau 2012



- Fibres optiques
- ▽ Sites obligatoires
- ☆ Écoles
- « Latérales » non représentées
- Structure bouclée
- 3 PoP actifs
- Réseau IP NGN

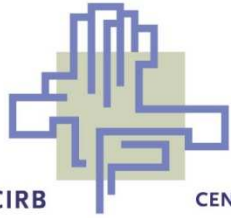


CIRB

CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

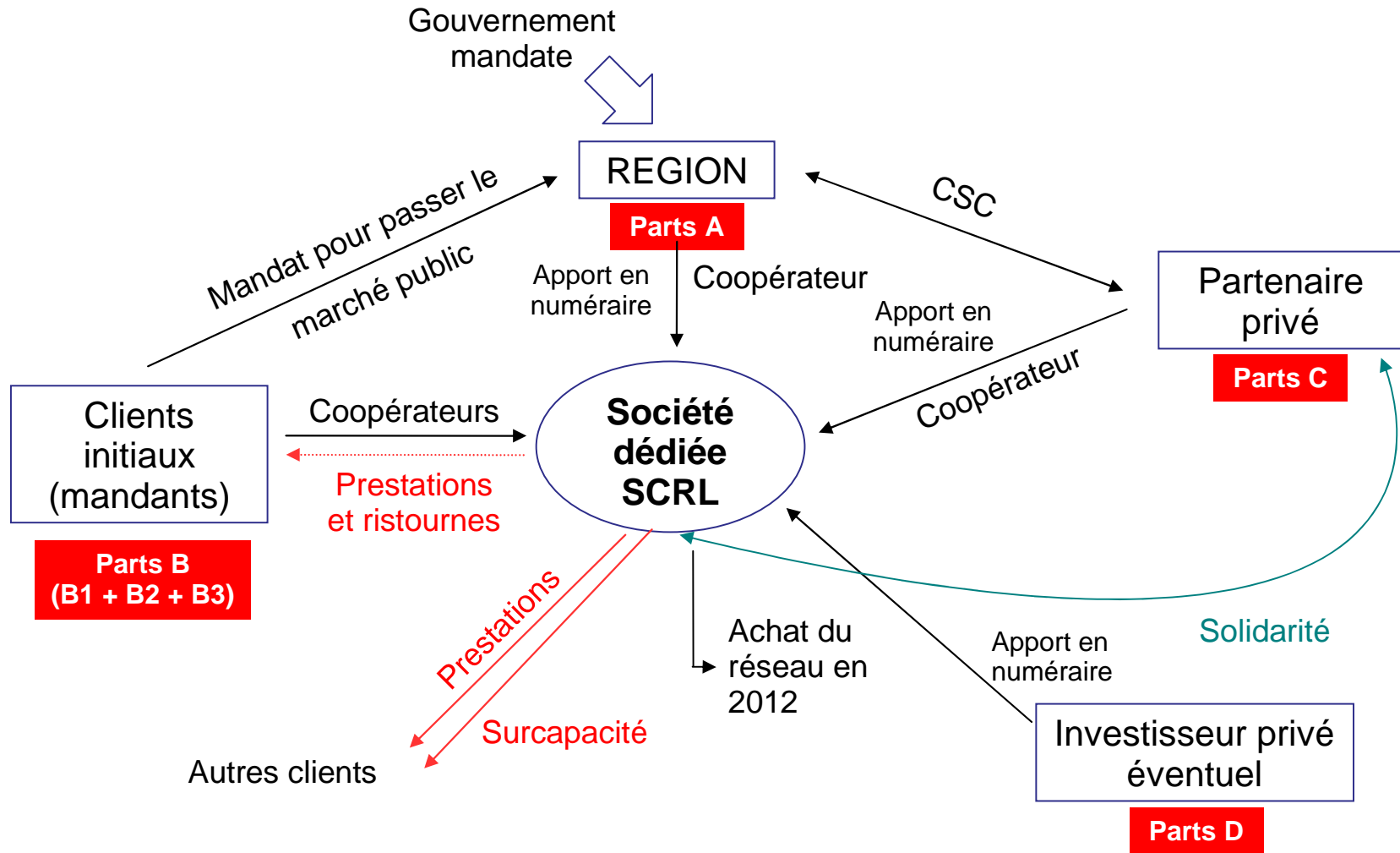
## Les leçons d'IRISnet 1

- Association Momentanée : pas de structure juridique
- Problème de pérennité : le contrat se termine le 26/04/2012
- Aucune vue sur la rentabilité du projet :
  - Vue sur les CAPEX : investissements
  - Pas de vue sur les OPEX : coûts opérationnels
- Benchmarking tarifaire et technologique difficiles
- Procédure d'escalade complexe



# IRISnet 2 : structure

CIRB CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE





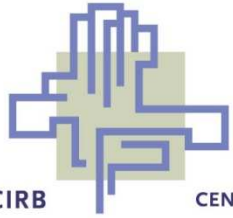
CIRB

CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

# Gouvernance marché IRISnet 2

## Marché public

- Sélection par marché public d'un partenaire privé pour opérer le réseau (exploiter, maintenir, fournir et facturer les services, prospecter etc...)
- Procédure négociée
- Marché au nom et pour compte de mandants
- 2 lots



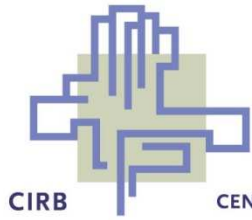
CIRB

CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

# Gouvernance marché IRISnet 2

## Marché public

- Lot 1 :
  - Durée : 10 ans
  - Création d'une entité juridique dédiée sous la forme de société coopérative
  - Service transport data
  - Service téléphonie fixe
  - Services à valeur ajoutée : garantie de continuité
- Lot 2 :
  - Durée : 3 ans (avec prolongation possible de 2 ans)
  - Service mobilophonie : voix et data



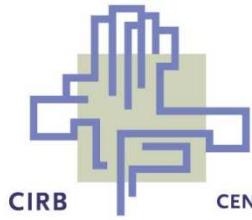
CIRB

CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

## Gouvernance du marché IRISnet 2

### Contrôle du marché :

- Le gouvernement, représenté par la ministre compétente pour l'informatique, est pouvoir adjudicateur du marché
- Le CIRB est mandaté par le gouvernement comme pouvoir administratif du marché et responsable pour assurer la gestion opérationnelle du marché :
  - Préparation du CdC
  - Récolte des mandats
  - Procédure d'attribution du marché
  - Suivi de la mise en oeuvre du marché
  - Contrôle du marché



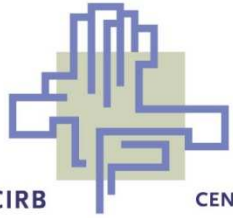
CIRB

CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

## Gouvernance du marché IRISnet 2

### Le cahier des charges précise:

- Durée du marché:
  - Lot 1: 10 ans pour la gestion opérationnelle du réseau
  - Lot 2 : 3 ans (+2) pour la mobilophonie
- Clause de push out: rachat des actions du privé
- Financement des investissements sur base d'un ROI
- Garantie de pérennité de tous les services IRISnet 1
- Politique tarifaire différenciée
  - périmètre institutionnel avec mandat: tarif garanti
    - minimum – 18% tarif IRISnet 1 d'octobre 2010 pour le service data
    - minimum – 12 % tarif IRISnet 1 d'octobre 2010 pour le service téléphonie fixe
  - clients : prix catalogue



CIRB

CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

## Gouvernance du marché IRISnet 2

### Sélection de l'adjudicataire:

- Capacité technique (avec 1 société responsable, donc pas d'AM)
- Business Plan type avec les variables à introduire :
  - Tarifs des services (avec plafond comme défini)
  - Coûts opérationnels
  - Investissements opérationnels
  - Profils du staffing
  - Discount
  - Management Fee
- Politique tarifaire et techniques de benchmarking des tarifs
- Benchmarking technologique : avec audits externes
- SLA : garanties de qualité
- Roadbook du hand-over
- Politique de marketing
- BAFO + Business Plan arrêté



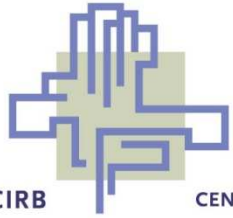
CIRB

CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

## Gouvernance du marché IRISnet 2

### Rétribution de l'adjudicataire: le management fee

- Rétribution de la prise de responsabilité
- Partie fixe : montant équivalent à un pourcentage du capital libéré
- Partie variable : le succes fee
  - Evolue à la hausse si :
    - Opex diminue à qualité égale
    - La ristourne augmente
    - Les prix catalogue diminuent
    - Le CA global augmente
    - Le SLA s'améliore



CIRB

CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

## Le mandat

- Donné à la Région sous forme de contrat
- Art. 19 de la loi du 24/12/93 marché publics
  - Marché au nom et pour compte des mandats
  - Engagement pour la durée du marché :
    - 10 ans pour le lot 1
      - Service data et téléphonie fixe : exclusivité absolue
      - Autres services : call option
    - 3 ans avec rallonge éventuelle de 2 ans pour le lot 2
      - Call option
  - Le service devient exclusif lorsque la Call option est levée pour ce service
  - Les Call options sont levés d'office pour tous les services actifs des mandats IRISnet 1

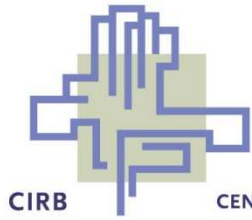


CIRB

CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

## Le mandant

- Aura la possibilité de consulter le CdC avant la remise du mandat
- Aura la possibilité de consulter les statuts de la SCRL
- Devient coopérateur de sa SCRL
- N'intervient pas dans le capital : aura une part pour un montant symbolique
- Profite en direct des bénéfices de la société avec des discounts et des rétributions
- Peut activer des services (lever les call options) sans procédure de marché public
- Participe au comité de Coordination régional
- Représenté au CA de la SCRL
- Vote à l'AG de la SCRL



CIRB

CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

## Gouvernance de la SCRL

- Actionnariat public régional majoritaire :
  - La Région, en tant que coopérateur fondateur, aura la majorité des parts :
    - Apport en capital équivalent à la valeur de rachat du réseau
  - L'adjudicataire du marché, en tant que coopérateur fondateur privé, apportera le fonds de roulement en capital : parts incessibles
- Durée de vie illimitée
- Le Conseil d'Administration sera majoritairement composé d'administrateurs désignés par les coopérateurs public : décisions stratégiques
- Le Comité de Direction sera composé uniquement de directeurs désignés par le coopérateur fondateur privé : responsabilité opérationnelle
- Clause de push out



CIRB

CENTRE D'INFORMATIQUE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

## Gouvernance de la SCRL : les acteurs

acteurs	coopérateur	capital	Ristourne sur factures .data .fixe .services	Rétribution sur facture annuelle	Dividende
fondateur privé	oui	oui	oui	oui	D
fondateur(s) public(s)	oui	oui	oui	oui	D
mandants IRISnet 1	oui	PM	oui	oui	-
mandants IRISnet 2	oui	PM	oui	oui	-
coopérateurs tardifs (apport en nature)	oui	oui	oui	oui	D
Clients tiers: • overcapacity • services IRISnet Lot 1	non	non	non	non	-